



24, 25 et 26 Octobre

REGLEMENT DES EPREUVES 2025

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	4
ART.1 : GÉNÉRALITÉS.....	4
ART.2 : PROGRAMME.....	4
ART.3 : INSCRIPTIONS	5
Conditions générales	5
Processus d'inscription.....	5
Frais d'inscription	6
Groupe et club	7
Retrait des dossards.....	7
ART.4 : LES ÉPREUVES.....	7
Championnat de France de VTT Enduro (Compétition)	7
Lisula VTT XCM.....	8
Randonnée (31/48/75km*)	8
Chrono.....	8
Barrières horaires.....	10
Sécurisation du parcours.....	10
Rando Gourmande (randonnée)	10
Rando Famille (Randonnée).....	11
Lisula XC Ruelles (Compétition en relais)	11
Lisula XC Kids - Challenge Alain Colombani (Compétition)	12
ART. 5 : MATÉRIEL OBLIGATOIRE ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES	13
ART. 6 : LES PARCOURS.....	13
ART. 7 : RAVITAILLEMENTS.....	14
ART. 8 : CLASSEMENTS ET CÉRÉMONIES	14
MTB'Tour Cycletyres	14
Réclamations.....	15
ART. 9 : COMPORTEMENTS DES COUREURS.....	15
Esprit sportif et équité de la course.....	15
Sortie et réintégration du parcours.....	15
Obligation d'assistance en cas d'urgence.....	15
Respect de l'environnement et sanctions.....	15
ART. 10 : ARBITRAGE, CONTRÔLES ET DISQUALIFICATION.....	16
ART. 11 : EXCLUSION	16
ART. 12 : DOPAGE.....	16
ART. 13 : ANNULATION DE L'EVENEMENT	17

Covid 19.....	17
Cas de force majeure.....	17
ART. 14 : ASSURANCES.....	17
Assurance annulation.....	17
Responsabilité civile.....	18
Individuelle accident.....	18
Dommage matériel.....	18
ART. 15 : DROIT A L'IMAGE	18
ART. 16 : DONNÉES PERSONNELLES.....	18

PRÉAMBULE

Tout participant qui prend part à cet évènement se doit de connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

Ce document s'appuie sur des textes figurant dans la réglementation en vigueur pour la saison 2025 et relative à la pratique du VTT. Ces textes sont régis par la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.) et plus généralement par l'Union Cycliste Internationale (U.C.I.). La seule autorité compétente sera celle du collège des commissaires pour l'application du présent règlement. Le présent règlement vient compléter les dispositions et prescriptions contenues dans le règlement général des épreuves, adopté par le Comité Insulaire Corse de Cyclisme, actuellement en vigueur.

ART.1 : GÉNÉRALITÉS

Le Corsica Bike Festival est un événement festif dédié au VTT et plus globalement au secteur du cycle. Le programme du Corsica Bike Festival prévoit des épreuves VTT inscrites au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme (FFC), du Comité Insulaire Corse de Cyclisme et de l'Union Cycliste Internationale (UCI). MTB Events, affilié à la FFC, organise le Championnat de France de VTT Enduro lors du Corsica Bike Festival.

Le *règlement de la course Enduro* n'est pas mentionné dans le présent document, il est propre au Championnat de France et est à retrouver sur le site de la FFC.

L'Office de Tourisme de L'Ile-Rousse Balagne organise le festival en coopération avec LVO, MTB Event, le club Muntagna Bikes Balagne et des prestataires privés, avec le soutien du Comité Insulaire Corse de Cyclisme. Tous les concurrents licenciés FFC sont acceptés. Les licenciés d'autres fédérations et les non licenciés sont acceptés munis d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition.

ART.2 : PROGRAMME

Le Corsica Bike Festival 2025 aura lieu du vendredi 24 au dimanche 26 octobre inclus à l'Ile Rousse. Les horaires officiels de départ pour l'ensemble des épreuves seront communiqués aux participants sur le site internet www.corsicabikefestival.com, par affichage et annonces micro sur le site départ/arrivée.

Le programme se compose comme ci-dessous :

Vendredi 24 Octobre	Samedi 25 Octobre	Dimanche 26 Octobre
- VTT XCM Prologue, - Cérémonie d'ouverture Championnat de France de VTT Enduro, - Lisula XC Relais, - Rando Gourmande, - Rando Famille, - Village & animations, - Shows freestyle, - DJ Set	- VTT XC Marathon 75km, - VTT XC Rando, - Championnat de France de VTT Enduro – Jour 1, - Lisula XC Kids, - Rando Gourmande, - Rando Famille, - Lisula Draisienne Challenge, - Village & animations, - Shows freestyle, - DJ Set	- Championnat de France de VTT Enduro – Jour 2, - Rando Gourmande, - Rando Famille, - Village & animations, - Shows freestyle, - Concert

ART.3 : INSCRIPTIONS

Conditions générales

L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement et décharge les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'incidents ou d'accidents (autorisation parentale pour les mineurs et présence des parents obligatoires).

Les coureurs s'engagent à respecter le code de la route sur les portions routières. Les participants déclarent accepter en toute connaissance de cause les risques propres à la pratique du VTT, et déclarent n'emprunter les itinéraires proposés qu'en connaissance de cause, et sous leur entière appréciation et responsabilité. Certains itinéraires comportent des secteurs d'orientation où le balisage est réduit. En acceptant ces conditions d'inscription, les participants acceptent l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve, les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non-exhaustive).

A certains postes, il sera prévu une heure limite de passage après laquelle les coureurs seront dirigés vers le point d'arrivée ou sur un autre parcours.

Pour les participants à la formule Chrono, cela n'entraînera pas la disqualification du concurrent mais le pénalisera de 50 % du temps du dernier concurrent ayant franchi la ligne d'arrivée.

L'organisation dégage sa responsabilité en cas de perte, détérioration, vol de matériel ou équipements individuels dans la conjoncture de la course.

Les règles à respecter en course devront satisfaire aux exigences de la réglementation fédérale lorsque celles-ci s'imposent du fait de la nature de l'épreuve. Le présent règlement de course sera communiqué aux participants sur le site internet du festival ainsi que sur la plateforme d'inscription.

Des contrôles et pointages sont prévus sur le parcours, tout coureur ayant échappé à un contrôle sera automatiquement disqualifié. Tout abandon devra être signalé à l'organisation pour des raisons de sécurité. Tout changement de vélos entre concurrents pendant l'épreuve est interdit.

Les coureurs devront veiller au respect de l'environnement, tout coureur ne respectant pas les règles pourra être sanctionné par le directeur de course.

Les commissaires, les signaleurs et les véhicules de l'organisation veilleront à faire appliquer la réglementation. Les participants ne respectant pas les règles seront automatiquement exclus et/ou disqualifiés de l'épreuve.

Processus d'inscription

Pour toutes les disciplines hors VTT Enduro, les inscriptions peuvent s'effectuer selon deux modes distincts :

- soit sur le site <https://in.njuko.com/corsicabikefestival2025?currentPage=select-competition>
- soit sur place, via la plateforme en ligne, la veille et chaque matin avant les départs.

Une tarification avantageuse et progressive est mise en place durant les mois précédents l'évènement (voir tarifs ci-dessous).

Les documents demandés pour la participation à des épreuves chronométrées sont les suivants :

- Pour les licenciés FFC / UCI / UFOLEP / FFTRI / FSGT : une photocopie de leur licence compétition 2025,
- Pour les licenciés FFC / UCI : leur numéro de licence et une copie de leur licence,
- Pour les non licenciés, soit :

- l'attestation d'évaluation positive du module santé disponible le site de la FFC en créant votre espace (<https://licence.ffc.fr/>),
- Un certificat médical* de non contre-indication à la pratique du sport de compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve.
- Une autorisation parentale pour les mineurs,

Certificat médical : la mention « sport ou cyclisme en compétition » est obligatoire. Les certificats médicaux avec les mentions suivantes ne seront pas acceptés : Aptitude au vélo ou cyclisme, Aptitude au cyclotourisme, Aptitude au sport en général.*

L'inscription aux différentes formules de l'évènement s'effectue dans la limite des places disponibles.

Lors du retrait du dossard, les documents suivants peuvent vous être demandés selon l'état d'avancement de votre dossier d'inscription :

- Pièce d'identité,
- Licence FFC/UCI,
- Certificat médical.
- Un moyen de paiement en cas de problème lors de l'inscription en ligne.

Les inscriptions fermeront au plus tard 30 minutes avant le début de chaque épreuve (hors Championnat de France de VTT Enduro).

L'inscription au Championnat de France de VTT Enduro s'effectue sur la plateforme de la FFC via le lien suivant : <https://structures.ffc.fr/epreuves-engagements-discipline/vtt/>

Frais d'inscription

Les frais d'inscriptions dépendent de la discipline et de la période d'inscription tels que défini ci-dessous :

Formules	Jusqu'au 20/07/2025	Jusqu'au 21/09/2025	Jusqu'au 23/10/2025	Sur place
Lisula VTT XCM Randonnée (31, 48, 75km)	15,00€	20,00€	25,00€	30,00€
Lisula VTT XCM Chrono (75km)	35,00€	40,00€	50,00€	60,00€
Rando Gourmande	/	89,50€	89,50€	89,50€
Rando Famille	15,00€	15,00€	15,00€	20,00€
Lisula XC Ruelles (par équipe de 2)	20,00€	25,00€	30,00€	35,00€
Lisula XC Kids	10,00€	10,00	10,00€	15,00€
Draisienne	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Le montant de l'inscription comprend : les ravitaillements sur différents points des parcours, les secours, le balisage, la logistique, un cadeau pour chaque participant, l'accès au salon et aux animations pour chaque participant et les personnes de son entourage.

Pour toute les inscriptions hors Championnat de France de VTT Enduro, une option « Assurance individuelle accident » via l'assureur de la FFC est proposée au tarif de 3€ par jour d'épreuve (plus de précision dans l'article 14).

Groupe et club

Pour les épreuves de VTT XC, chrono ou rando, les groupes peuvent bénéficier d'une réduction de 10% sur le prix d'inscription.

Un groupe se doit d'être composé :

- D'au moins 8 inscrits,
- D'un nom de groupe commun,
- D'un référent qui coordonne l'inscription et le retrait des dossards.

L'inscription par groupe permet, outre la réduction accordée, de faciliter la facturation, de simplifier le retrait des dossards et de paraître au classement clubs.

Le règlement des frais d'inscription s'effectue soit par paiement individuel soit sur facturation globale pour l'ensemble du groupe (idéal pour les clubs).

Afin de bénéficier de cette offre, merci de nous contacter par email à l'adresse suivante : inscription@lvorganisation.com

Retrait des dossards

Journée	Horaires	Formules
Vendredi 24 octobre	08h30 – 12h00	Rando Famille Rando Gourmande Lisula VTT XCM (Rando & Chrono) Lisula Kids
	14h00 – 18h30	Lisula XC Ruelles Lisula VTT XCM (Rando) Rando Gourmande Lisula XC Kids
Samedi 25 octobre	07h30 – 09h00	Lisula VTT XCM Rando Famille Rando Gourmande
	10h00 – 12h15	Lisula XC Kids Rando Famille Rando Gourmande
	13h00 – 16h00	Draisienne Rando Famille
Dimanche 26 Octobre	07h30 – 09h00	Rando Famille Rando Gourmande
	10h00 – 13h00	Rando Famille

ART.4 : LES ÉPREUVES

Le Corsica Bike Festival 2025 se compose des épreuves suivantes :

Championnat de France de VTT Enduro (Compétition)

La Corse et Lisula accueillent les Championnats de France de VTT Enduro. Les parcours ultra-techniques oscilleront entre le bassin de vie de Lisula et l'arrière-pays grâce à la coopération des communes environnantes. Ce point d'orgue sportif du Corsica Bike Festival réunira encore cette année près de 400 pilotes, professionnels et

amateurs confirmés. Comme l'année dernière, de grands noms du VTT mondial devraient s'ajouter à la liste, tentés par la découverte de cette manche inédite, de son cadre si particulier et de sa renommée depuis 2022.

Les détails de l'organisation du Championnat sont définis par la FFC en coopération avec MTB event. Le règlement et les modalités de la course Enduro sont à retrouver sur le site de la FFC.

Accès aux règlements :

- [VTT Enduro](#) ;
- [VTT Assistance Electrique Enduro](#) .

Lisula VTT XCM

La discipline de VTT Cross-Country se décompose en 2 formules décrites ci-dessous. Cette discipline s'effectuera au départ du village du festival sous l'arche de départ en formule randonnée ou chronométrée.

3 couleurs de balisage selon la distance du parcours :

- Balisage Vert : 31 km,
- Balisage Bleu : 48 km,
- Balisage Rouge : 73km (75km pour la version Chrono avec une start loop additionnelle)

Lorsque le tracé est commun à plusieurs distances, la couleur de la plus longue distance prédomine.

Randonnée (31/48/73km*)

Tous les départs des formules randonnées s'effectueront ensemble sur le principe d'une « mass start ». Les participants auront la possibilité de choisir la distance sur laquelle il souhaite s'engager directement sur le circuit où des possibilités de bifurcation leur seront proposés. Ainsi, selon la forme physique et le ressenti du participant, le choix de la distance qu'il souhaite effectuer pourra évoluer tout au long du parcours.

Le départ de la formule XC Rando aura lieu le samedi 25 octobre sous l'arche qui matérialise la ligne de départ.

La randonnée Lisula XCM Rando est ouverte aux participants :

- Nés en 2005 et avant pour le parcours rando 73 km
- Nés en 2009 et avant pour le parcours rando 48 km
- Nés en 2009 et avant pour le parcours rando 31 km

Tous les mineurs devront **obligatoirement** être accompagnés d'un adulte sur l'ensemble du parcours. Les mineurs fourniront obligatoirement, en plus de leur licence ou certificat médical, une autorisation parentale (dans la limite des âges mentionnés ci-dessous).

Cette épreuve est accessible en VTT AE et musculaire.

Les places limitées à 300 participants.

Format randonnée, donc pas de classement, ni de catégories.

**Les distances annoncées peuvent varier selon les contraintes organisationnelles liées aux tracés.*

Chrono

L'épreuve VTT XCM Chrono constitue l'étape finale du Challenge MTB'Tour Cycletyres. L'épreuve est ouverte à tous les pratiquants de 19 ans et plus, licenciés ou non. Elle se déroulera sous le format "Mass Start" (départ groupé).

Course VAE : sur le parcours 48km. Départ devant les randonneurs

Course musculaire : sur le parcours 75km. Départ distinct des randonneurs (30min avant)

Pour le départ du chrono 75km, les coureurs seront répartis dans des SAS selon les critères suivants, dans l'ordre de priorité :

- Le classement individuel du **prologue** de l'épreuve (s'il y a lieu) ;
- Le **top 10** actuel du **Challenge MTB'Tour Cycletyres** ;
- Le **classement UCI** en vigueur à la date de l'épreuve ;
- Les autres participants du MTB'Tour Cycletyres,
- Les participants non classés.

Cette répartition vise à garantir l'équité sportive et la fluidité du départ pour l'ensemble des participants.

Barème de points et coefficient de valorisation

Un **coefficient multiplicateur de 1,30** sera appliqué aux points acquis lors de cette épreuve.

Les points ainsi obtenus seront ajoutés à ceux déjà cumulés par le concurrent sur les précédentes étapes du Challenge MTB'Tour Cycletyres, conformément au règlement général du challenge.

Cette valorisation spécifique reflète le statut d'étape finale de l'épreuve et son importance dans l'attribution du classement général final.

Programme

2 journées de compétition :

- Jour 1 : vendredi 24 octobre

15h00 : Présentation des participants + Prologue

- Jour 2 : samedi 25 octobre

09h00 : XC Marathon 75 km Chrono

09h30 : XC Marathon E-Race & Rando

19h30 : Remise de prix de jour

20h00 : Remise de prix Challenge MTB'Tour Cycletyres 2025

Catégories

Catégories Femmes : 6 catégories

- | | | |
|------------------------|--------------------------|----------------------|
| • Espoir Femme | 19 à 22 ans | Années 2006 à 2003 |
| • Senior / Élite Femme | 23 à 29 ans | Années 2002 à 1996 |
| • Master 30 Femme | 30 à 39 ans et non élite | Années 1995 à 1986 |
| • Master 40 Femme | 40 à 49 ans et non élite | Années 1985 à 1976 |
| • Master 50 Femme | 50 ans et + et non élite | Années 1975 et avant |
| • VAE Open | 19 ans et + | Années 2006 et avant |

Catégories Hommes : 6 catégories

- | | | |
|------------------------|--------------------------|----------------------|
| • Espoir Homme | 19 à 22 ans | Années 2006 à 2003 |
| • Senior / Élite Homme | 23 à 29 ans | Années 2002 à 1996 |
| • Master 30 Homme | 30 à 39 ans et non élite | Années 1995 à 1986 |
| • Master 40 Homme | 40 à 49 ans et non élite | Années 1985 à 1976 |
| • Master 50 Homme | 50 ans et + et non élite | Années 1975 et avant |
| • VAE Open | 19 ans et + | Années 2006 et avant |

Catégorie Handisport : 1 catégorie

- Handisport

Mass start

SAS de départ selon résultat au prologue, classement MTB'Tour et classement UCI.

Coefficient 1,30 appliqué aux points gagnés sur l'épreuve qui viennent s'ajouter aux points déjà cumulés sur le reste du challenge.

Grille de point sur le règlement MTB'Tour Cycletyres : https://cycling-challenge.fr/wp-content/uploads/2025/06/Reglement_MTBTour_2025-v3.pdf

Toutes les infos sur le MTB'Tour Cycletyres sur le site internet : <https://cycling-challenge.fr/mtb-tour/>

Classement MTB'Tour Cycletyres : <https://cycling-challenge.fr/wp-content/uploads/2025/07/Classement-General-MTBTour-Musculaire-ApresTMV-1.pdf>

Barrières horaires

Des barrières horaires sont mises en place. A chaque barrière horaire les participants seront invités à prendre le parcours inférieur. Les barrières sont les suivantes :

Parcours 75 km :

- Km 11 : 10h00 (Point S6)

Passée cette horaire, la boucle de Palasca sera fermée et les participants seront dirigés sur le parcours 48km (balisage bleu).

- Km 51 : 14h00

Passée cette horaire, la boucle de Pigna / Corbara sera fermée et les participants seront dirigés directement vers le parcours retour.

- Km 68 : 16h00

Passée cette horaire, les participants seront dirigés vers la coupe de Monticello pour rejoindre l'arrivée en empruntant des portions de route (balisage vert).

Parcours 48km :

- Km 11 : 10h00 (Point S6 Ter)

Passée cette horaire, la boucle d'Occhiatana sera fermée et les participants seront dirigés sur le parcours vers le Lac de Codole en empruntant la D113.

- Km 40 : 16h45

Passée cette horaire, les participants seront dirigés vers la coupe de Monticello pour rejoindre l'arrivée en empruntant des portions de route (balisage vert).

Sécurisation du parcours

Les signaleurs disposés sur le parcours seront en mesure de communiquer à l'aide de tel portable et/ou de radios avec le responsable sécurité et le coordonnateur secours qui pourront se déplacer sur l'ensemble du parcours. Un DPS mobile sera installé sur zone équipé de 4 secouristes détenteurs du PSC1 et un véhicule de type VPSP.

Rando Gourmande (randonnée)

La Randonnée Gourmande encadrée est une randonnée cycliste qui inclue des arrêts chez des producteurs et artisans locaux. Chaque jour le départ de la randonnée gourmande s'effectuera à 10h00 depuis Ville-di-Paraso soit 3 départs de prévu : vendredi, samedi et dimanche.

Un départ en bus est prévu depuis le village de l'évènement aux alentours de 09h30 afin de se rendre sur le lieu de départ réel de la randonnée.

Cette randonnée est encadrée par des moniteurs diplômés et conditionnée à minimum 3 inscrits par départ et à 10 personnes par jour.

La Randonnée Gourmande encadrée est ouverte aux personnes de 14 ans et plus (2010 et avant).

Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte sur l'ensemble du parcours et fourniront obligatoirement, une autorisation parentale (dans la limite des âges mentionnés ci-dessous).

Le parcours proposé est accessible et n'inclus pas de zone technique. Cette épreuve est donc accessible en VTT AE et musculaire mais aussi en VTC et gravel.

L'organisation se réserve le droit d'annuler le départ en cas de conditions météorologiques défavorables ou de réservations insuffisantes.

Formule encadrée et organisée par [Algajola Sport Nature](#).

Rando Famille (Randonnée)

La Randonnée Famille dégustation est randonnée cycliste accessible d'environ 20km et composée d'un arrêt chez un producteur local. Cette formule est ouverte aux personnes de 11 ans et plus (2014 et avant) en VTT AE et musculaire.

4 départs sont prévus chaque jour et les participants devront choisir le créneau de leur choix dès la phase d'inscription. Une fois sélectionnée, si le participant souhaite changer de créneau, il devra contacter l'organisation et demander à modifier celui-ci. L'organisation se réserve le droit de refuser la modification selon les places disponibles.

Départs du matin : 10h30 & 12h15

Départs de l'après-midi : 14h00 & 16h00

Chaque groupe sera composé de maximum 8 participants. L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires de départ afin d'optimiser le nombre de participant par groupe. Les participants concernés par ces modifications seront contactés dès que possible pour les informer du changement de l'horaire de départ.

Un bracelet sera fourni aux participants pour accéder à la dégustation inclus sur le parcours de la rando famille.

Afin de faciliter l'encadrement de la rando famille et de permettre au producteur local d'accueillir les participants dans de bonnes conditions, une contrainte horaire est imposée sur cette randonnée :

- Maximum 1h00 pour accéder à l'arrêt dégustation,
- Maximum 2h30 pour effectuer l'ensemble du parcours, dégustation comprise.

Enfin, pour sécuriser le déroulement de cette formule, un véhicule suiveur sera présent sur le parcours pour aider et ramener les participants qui n'entreront pas dans ce timing horaire.

Lisula XC Ruelles (Compétition en relais)

Lisula XC Ruelles est une compétition par équipe de 2, en relais, sur un parcours urbain (centre-ville de l'Ile Rousse).

Cette épreuve se déroulera le vendredi 24 octobre et son départ sera donné à 19h30 pour 1h00 de course. Après les 60min de course, lorsque la première équipe coupera la ligne d'arrivée, la course s'arrêtera au passage des équipes sur la ligne d'arrivée. Un décompte de tour permettra de déterminer le vainqueur et la suite du classement.

Cette compétition est ouverte aux personnes de 15 ans et plus (2010 et avant) et accessible en VTT musculaire uniquement. Elle se déroulera le vendredi 24 octobre et son départ sera donné à 19h30 pour 1h00 de course. Après les 60min de course, lorsque la première équipe coupera la ligne d'arrivée, la course s'arrêtera au passage des équipes sur la ligne d'arrivée. Un décompte de tour permettra de déterminer le vainqueur et la suite du classement.

Le nombre d'équipe est limité à 40, soit 80 participants maximum.

Chaque participant doit être équipé d'un système d'éclairage (avant et arrière) en état de fonctionnement pour prendre le départ et durant toute la durée de l'épreuve. L'épreuve se déroule en **binôme** (équipes de deux coureurs) et le nombre d'équipe est limité à 40, soit 80 participants maximum.

Si le nombre d'équipes engagées est **supérieur à 15**, le départ sera donné sous la forme d'une **course à pied**. Un des équipiers effectuera ce départ à pied, tandis que l'autre maintiendra le vélo à disposition quelques dizaines de mètres plus loin. Le relais sera pris une fois le vélo récupéré, et la course pourra alors se poursuivre normalement.

Les relais entre coéquipier s'effectueront dans une zone définie et commune à tous les participants. La gestion des relais est libre à chacune des équipes. Les coéquipiers ont le choix d'utiliser chacun leur propre vélo ou bien de se partager un vélo. Une fois le départ de la course lancé, les coéquipiers ne pourront plus revenir sur leur décision.

Une période de reconnaissance sera organisé à partir d'une heure avant le début de la course.

Une assistance mécanique sera possible dans la zone de relais. En cas de problème mécanique sur le parcours, le participant devra se rendre par ses propres moyens et en suivant le tracé du parcours (interdit de couper) jusqu'à la zone de relais pour être autorisé à réparer son vélo.

Le parcours étant un parcours urbain, celui-ci fera l'objet d'une fermeture totale à la circulation des véhicules et des personnes par arrêté municipal. Les riverains en seront informés. La Police municipale de la ville de L'Île Rousse sera chargée de faire respecter l'arrêté.

A la fin de l'épreuve, les classements des catégories suivantes seront récompensés :

- Equipe homme (2 hommes),
- Equipe dame (2 femmes),
- Equipe mixte (1 femme et 1 homme)

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés par l'organisateur à l'issue de l'épreuve lors de la remise des prix. L'équipe ayant effectué le tour le plus rapide sera également récompensé.

La remise des prix sera effectuée sur la scène principale le même jour à partir de 20h45.

Lisula XC Kids – Challenge Alain Colombani (Compétition)

Lisula XC Kids est une compétition dédiée aux enfants de 5 à 14 ans sur un format Cross-Country. Le parcours se situe sur les hauteurs de l'Île Rousse (lieu-dit Fornole) avec des variantes selon les âges. La distance et le nombre de tour sont établis en fonction des âges et de la difficulté. Lisula XC Kids se déroulera l'après-midi du samedi à partir de 14h.

Les 3 premiers de chaque catégorie, garçon comme fille, seront récompensés par l'organisateur à l'issue de l'épreuve lors de la remise des prix. Tous les concurrents se verront remettre une médaille.

La remise des prix sera effectuée sur la scène principale le jour même à partir de 18h00.

Catégories proposées :

• U7	Pré-licenciés	5 et 6 ans	2020 et 2019	Garçons / filles
• U9	Poussins	7 et 8 ans	2018 et 2017	Garçons / filles
• U11	Pupilles	9 et 10 ans	2016 et 2015	Garçons / filles
• U13	Benjamins	11 et 12 ans	2014 et 2013	Garçons / filles
• U15	Minimes	13 et 14 ans	2012 et 2011	Garçons / filles

Une épreuve de draisienne, ouverte aux enfants de 2 à 4 ans (années 2021 à 2023), sera organisée en clôture du XC Kids sur le village du festival. Il s'agit d'un challenge de découverte sans catégorie distincte et donc sans remise de prix.

A l'issue de ces épreuves, une cérémonie de remise des prix se tiendra sur la scène principale pour récompenser les 3 meilleur(e)s de chacune des catégories.

ART. 5 : MATÉRIEL OBLIGATOIRE ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

Le port du casque rigide est **OBLIGATOIRE** tout au long de l'épreuve. La jugulaire doit être attachée. Le port de gants adaptés à la pratique du VTT est également **OBLIGATOIRE**.

Il est recommandé de prévoir du matériel de réparation (chambres à air...) et des vêtements cyclistes chauds (en cas de mauvaises conditions météo).

Les compétiteurs et les randonneurs devront obligatoirement avoir un téléphone portable chargé avec le numéro de téléphone de direction de course (imprimés sur votre plaque).

La plaque de guidon et le dossard doivent être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité afin de permettre le contrôle des coureurs. Les consignes sur l'emplacement du dossard et du transpondeur seront données par l'organisation le jour de la course. La plaque et le dossard ont des emplacements réservés aux sponsors officiels de l'organisation à l'exclusion de tout autre et doivent être conservés dans leur configuration originale. Le non-respect de ces emplacements réservés et des consignes relatives à la disposition du dossard et de la plaque de guidon entraînera le refus du départ ou des pénalités à l'arrivée.

Pour les formules chronométrées (VTT XC Marathon, XC Ruelles, XC Kids) :

Les vélos autorisés devront répondre aux critères définissant le label vélo tout terrain dans le règlement UCI.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur :

- des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.
- protections individuelles qu'ils utilisent.

Tout changement de vélos entre concurrents pendant l'épreuve est interdit et passible de l'exclusion de la course.

Pour le Championnat de France de VTT Enduro : Voir règlement FFC

ART. 6 : LES PARCOURS

L'ensemble des parcours sera communiqué aux participants quelques jours avant le début de l'évènement. Le tracé des parcours sera téléchargeable via un QR code afin de permettre aux participants de l'intégrer dans leur GPS. Cependant, la direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour raison d'organisation et de sécurité. Le balisage fait donc foi et aucune erreur de tracé lié à la trace

GPS fournie ne pourra être reprochée à l'organisateur. Dans ce cas, des messages seront annoncés par le biais de la sonorisation générale et la trace GPS sera modifiée en conséquence sur la plateforme des tracés. Il est également recommandé aux participants qui souhaitent télécharger la trace GPS de vérifier les possibles modifications de parcours les minutes précédentes la course.

Le type balisage des parcours dépendra de l'épreuve et pourra être effectué avec des panneaux, du fléchage, du marquage au sol et/ou de rubalise.

Remonter le tracé en sens inverse du circuit est formellement interdite pour des raisons de sécurité. Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera une arrêt du chronomètre et une exclusion de l'épreuve. Le coureur est seul responsable du parcours qu'il emprunte.

Des contrôles et pointages sont prévus sur les parcours. Le collège des Commissaires vérifiera, toute ou partie, des pointages ainsi réalisés.

Tout abandon devra être signalé à l'organisation pour des raisons de sécurité. En l'absence d'information sur un abandon, le participant devra prendre en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.

ART. 7 : RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements seront mis en place par l'organisation, sur les parcours ainsi qu'à l'arrivée.

Le ravitaillement liquide et solide n'est pas autorisé sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement officiels mis en place par l'organisation.

Les ravitaillements sont prévus uniquement pour les concurrents inscrits aux épreuves du jour.

ART. 8 : CLASSEMENTS ET CÉRÉMONIES

Quelles que soient les catégories auxquelles ils appartiennent, les concurrents pouvant prétendre à un podium doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires, sous peine de ne pouvoir prétendre aux récompenses diverses.

Les épreuves sportives récompensées lors du Corsica Bike Festival :

- Championnat de France de VTT Enduro (voir règlement FFC) ;
- Dernière étape du Challenge MTB'Tour Cycletyres ;
- VTT XC Kids ;
- VTT XC Ruelles ;
- Pumptrack Challenge.

Les horaires de chacune des remises de prix sera communiqué dans le programme officiel de l'évènement. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix et des sanctions sportives pourront être décidées par les commissaires.

MTB'Tour Cycletyres

A l'issue de cette dernière étape du Challenge MTB'Tour Cycletyres, une cérémonie de remise de prix est organisée pour récompenser le classement général des catégories suivantes :

- ✓ Les 3 premières du Scratch Femme,
- ✓ Les 3 premiers du Scratch Homme,
- ✓ Le/la premier(e) de chaque catégorie.
- ✓ La première équipe du classement par équipe

Les classements généraux Scratch Femme et Scratch Homme seront récompensés par 10 000 € de prize money.

Réclamations

Les participants des compétitions qui estimerait avoir subi une injustice ou irrégularité de la part d'un concurrent ou de l'organisation pourront porter réclamation au maximum 60 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, par écrit et accompagné d'un chèque de caution de 80 €, qui leur sera restitué en cas de bien-fondé de leur réclamation.

ART. 9 : COMPORTEMENTS DES COUREURS

Esprit sportif et équité de la course

Les participants s'engagent à adopter un comportement fair-play et respectueux envers les autres concurrents, les bénévoles, les spectateurs et les membres de l'organisation. En toutes circonstances, ils feront preuve d'un esprit sportif exemplaire.

Ainsi, les coureurs moins rapides devront faciliter le dépassement en se déportant prudemment et en laissant la priorité aux concurrents plus rapides, sans chercher à entraver leur progression de manière délibérée ou dangereuse. Tout comportement antisportif (obstruction volontaire, agressivité, tricherie, etc.) pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Sortie et réintégration du parcours

En cas de sortie involontaire ou volontaire du tracé (erreur de direction, chute, etc.), le concurrent devra impérativement réintégrer le parcours au point exact où il en est sorti. Toute tentative de raccourci ou de réintégration à un endroit non conforme pourra être considérée comme une fraude et entraînera des sanctions, incluant potentiellement la disqualification. Le respect du tracé est une condition essentielle à l'équité entre tous les participants.

Obligation d'assistance en cas d'urgence

En cas de situation d'urgence ou d'accident sur le parcours, tout participant est tenu d'apporter son aide à toute personne en détresse, qu'il s'agisse d'un autre concurrent, d'un bénévole ou de tout autre usager présent sur le site. Cette obligation prévaut sur le déroulement de la course : le devoir d'assistance prime sur la performance sportive. Le participant doit signaler l'incident au poste de secours ou à l'organisation dans les plus brefs délais. Le non-respect de cette règle pourra entraîner l'exclusion de l'épreuve.

Respect de l'environnement et sanctions

Les participants s'engagent à adopter un comportement respectueux de l'environnement tout au long de l'épreuve. Il est strictement interdit d'abandonner tout type de déchet (emballages, bidons, chambres à air, pièces mécaniques, etc.) sur le parcours ou à proximité. Des zones de collecte des déchets seront prévues à des points spécifiques, notamment aux ravitaillements. Tout coureur surpris en train de jeter un déchet en dehors de ces zones sera immédiatement disqualifié de l'épreuve, sans possibilité de recours. L'organisation se réserve le droit de renforcer cette sanction en cas de récidive ou de comportement particulièrement nuisible à l'environnement.

ART. 10 : ARBITRAGE, CONTRÔLES ET DISQUALIFICATION

L'arbitrage de la course sera assuré par un arbitre de l'organisation lorsque l'épreuve l'impose.

Des signaleurs à pied ainsi que des commissaires placés tout au long du parcours sont habilités à signaler à l'organisation et au commissaire principal toutes entraves au bon déroulement des épreuves ainsi que toutes infractions au présent règlement. Tout non-respect du présent règlement entraînera automatiquement la disqualification du coureur.

ART. 11 : EXCLUSION

Le non-respect des règles énoncées dans le présent règlement peut entraîner des sanctions allant d'un avertissement à l'exclusion définitive de l'épreuve, sans possibilité de remboursement. La décision sera prise par le jury de course ou par l'organisation, en fonction de la gravité des faits constatés.

Les motifs suivants, sans que cette liste ne soit exhaustive, peuvent entraîner l'exclusion immédiate d'un participant :

- **Non-respect du tracé** : tout concurrent ne réalisant pas l'intégralité du parcours ou empruntant volontairement un raccourci sera disqualifié.
- **Comportement déloyal** : l'utilisation de tout moyen frauduleux ou contraire à l'éthique sportive pour obtenir un avantage sur les autres concurrents (remorquage, assistance extérieure non autorisée, usage de véhicule, etc.) est strictement interdite.
- **Atteinte à l'environnement** : abandon de déchets hors des zones prévues, dégradation volontaire de la nature ou des infrastructures.
- **Défaut d'assistance** : ne pas porter secours à une personne en danger ou impliquée dans un accident constitue une faute grave.
- **Non-conformité du matériel** : utilisation d'un équipement non autorisé ou ne respectant pas les spécifications imposées par l'organisation (VTT, casque, éclairage, etc.).
- **Manque de respect ou comportement inapproprié** : propos ou gestes déplacés, comportements agressifs ou inappropriés envers les autres participants, bénévoles, organisateurs ou commissaires.
- **Infraction aux règles de course** : non-respect des consignes relatives aux épreuves, au départ, aux ravitaillements, ou à l'ordre d'arrivée.
- **Atteinte à l'équité et à la sécurité de la course** : toute action compromettant le bon déroulement ou la sécurité de l'épreuve sera sanctionnée.

L'organisation se réserve le droit d'ajouter ou de modifier ces dispositions si des circonstances exceptionnelles l'exigent.

De même, le personnel médical est habilité à suspendre ou faire évacuer, tout participant, prenant des risques pouvant nuire à sa santé, à sa vie ou à celle des autres.

ART. 12 : DOPAGE

Les participants devront à l'arrivée se soumettre, sur demande des organisateurs, à tout contrôle anti-dopage. L'ensemble des règles de lutte contre le dopage, aussi bien celles établies par la législation française (ex. : Code de la Santé Publique, Chapitre IV de la loi n°2003-708 du 1er août 2003 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives) que celles fixées par la réglementation internationale (cf. : UCI) ou toutes autres mesures adoptées dans ce domaine à l'avenir sont applicables dans le cadre du Corsica Bike Festival.

Tout contrevenant à ces dispositions s'exposera aux sanctions prévues au sein des dispositions ci-dessus énumérées et s'engage à défrayer l'organisation du Corsica Bike Festival de la somme de 50 000 € TTC pour nuisance à son éthique et à son image de marque.

ART. 13 : ANNULATION DE L'EVENEMENT

En cas d'annulation de l'événement du fait de l'organisateur avant le 24 septembre 2025, celui-ci s'engage à rembourser intégralement les frais d'inscription des participants. Passé cette date, les participants seront remboursés à hauteur de 70% au titre des dépenses déjà engagées par l'organisation. Les remboursements interviendront par virement bancaire.

Aucun des frais annexes engagés pour participer à l'épreuve ne seront remboursés, tels que les frais liés au matériel nécessaire à la participation (vélo, équipements...), les réparations éventuelles, les frais de transport pour se rendre jusqu'à l'épreuve, l'hébergement et les repas, les frais postaux ou de connexion Internet. Tous ces frais restent à la charge des participants.

Covid 19

En cas d'interdiction d'organisation lié au Covid 19, si l'évènement ne peut avoir lieu en 2025 (impossibilité de report à une date ultérieure), l'organisateur s'engage à rembourser l'intégralité des frais d'inscriptions (hors frais de dossiers et options) jusqu'au 24 septembre 2025, 30 jours avant l'évènement. Passée cette date, l'organisateur s'engage à rembourser 70% des frais d'inscriptions (hors frais de dossiers et options).

Cas de force majeure

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, l'épreuve devait être modifiée, écourtée ou annulée. Dans ce cas, les frais d'inscription ainsi que les frais annexes ne seront pas remboursés. Sont définis comme cas de force majeure : les raisons de sécurité, les intempéries, les attentats ou tous autres événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs à la volonté des parties, qui pourraient laisser craindre un mauvais déroulement de l'événement.

Toute modification y compris en cas de force majeure, à ce règlement pourra être publiée notamment par voie d'annonce sur le site de l'événement. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout participant sera réputé comme avoir accepté le changement ou la modification à compter de la date de son entrée en vigueur, du simple fait de sa participation à l'épreuve.

ART. 14 : ASSURANCES

Assurance annulation

L'organisation propose la souscription à une assurance annulation via le module BETICKETING, qui vous permet, sous certaines conditions définies par l'Assureur, de vous faire rembourser 80% du montant des droits d'inscription (hors option et frais de service). Cette assurance :

- Couvre toutes les causes imprévisibles et accidentelles survenues entre votre inscription et la date de la course ;
- Est valable jusqu'à 72 h après l'événement ;
- Assure une garantie si COVID 30 jours avant l'épreuve ;
- Permet un Remboursement en 72H si dossier complet ;
- Est Valable dans le monde entier.

L'organisateur attire l'attention sur le fait que le module BETICKETING est le seul biais de remboursement pour les épreuves du Corsica Bike Festival. Aucun remboursement ne sera possible pour les participants n'ayant pas souscrit à cette assurance annulation. Vous souhaitez prendre connaissance des documents contractuels et d'information ? [Cliquez ici](#)

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants au Corsica Bike Festival. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

Individuelle accident

Seul les licenciés FFC/UCI sont couverts en individuelle accident. Si vous n'avez pas de licence compétition à la FFC ou UCI, il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages. L'assurance optionnelle pour les non licenciés n'est pas obligatoire mais vivement conseillée (3€/jour/personne). Détail sur l'assurance ici : <https://velo.ffc.fr/se-licencier/assurances/>

Domage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur cycle et/ou à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

ART. 15 : DROIT A L'IMAGE

En s'inscrivant et en participant au **Corsica Bike Festival 2025**, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses partenaires, ayants droit et représentants, à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire, sans contrepartie financière, **son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive**, captés dans le cadre de l'événement.

Cette autorisation est accordée à des fins de **communication, de promotion, de diffusion ou d'exploitation commerciale ou non commerciale** de l'épreuve, sur tous supports (notamment médias audiovisuels, presse, affiches, publications, réseaux sociaux, sites internet, films institutionnels, reportages, etc.), dans le monde entier, **par tous procédés et moyens de diffusion connus ou inconnus à ce jour, et ce pour toute la durée de protection actuellement prévue par les lois, règlements et conventions internationales en vigueur ou à venir**, y compris pour les prorogations éventuelles de cette durée.

ART. 16 : DONNÉES PERSONNELLES

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement liées à l'évènement par les organisateurs du Corsica Bike Festival.

L'Office de Tourisme de L'Ile-Rousse Balagne et l'agence LVO, responsables de ce traitement, s'engagent à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et

d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à : Office de Tourisme de L'Ile-Rousse Balagne, Av. Joseph Calizi, 20220 L'Ile-Rousse

La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter du 1^{er} janvier 2024.